

**De :** [Sebareme, Rachel](mailto:Sebareme.Rachel)  
**A :** [Sebareme, Rachel](mailto:Sebareme.Rachel)  
**Objet :** Réponse à une question de la commission  
**Date :** 25 mars 2021 14:16:23

---

**De :** Trudel, Claude <[Claude.Trudel@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Claude.Trudel@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 25 mars 2021 13:08  
**À :** Denis, Marie-Pier <[marie-pier.denis@bape.gouv.qc.ca](mailto:marie-pier.denis@bape.gouv.qc.ca)>  
**Cc :** Rodrigue, Geneviève <[genevieve.rodrigue@environnement.gouv.qc.ca](mailto:genevieve.rodrigue@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** Réponse à une question de la commission

Bonjour,

Voici la réponse à la question de la commission concernant le volet analyse de cycle de vie dans le cadre de l'application de la hiérarchie des 3RV-E prévue à la Loi sur la qualité de l'environnement.

Dans la « Responsabilité élargie des producteurs » (REP) ce qui est prévu c'est que les produits visés récupérés doivent être gérés dans le respect de la hiérarchie des 3RV, sauf si l'une de deux choses:

- 1) il n'existe pas de moyen/technologie disponible (ici ou ailleurs) pour ce faire, ou les lois ou les règlements existants ne le permettent pas;
- 2) une analyse de cycle de vie (ACV) démontre qu'il est préférable de faire autrement.

Il n'y a pas eu encore de démonstration sur la base d'une ACV que de ne pas respecter la hiérarchie des 3RV soit préférable.

Il n'y a pas d'obligation de fournir des ACV sauf si un programme de REP souhaite ne pas respecter la hiérarchie. Par ailleurs, cette condition ne signifie pas que la hiérarchie est nécessairement toujours respectée à la lettre, mais en principe le rapport annuel doit faire état des modes de valorisation utilisés - donc dans quelle mesure il respecte la hiérarchie - et démontrer/témoigner des efforts consentis pour améliorer le respect de la hiérarchie (i.e. pour acheminer davantage de produits/matières (ou composantes de produits) vers le réemploi ou le recyclage si des quantités sont encore acheminées à une autre forme de valorisation ou à l'élimination). C'est RECYC-Québec qui est responsable d'analyser les rapports annuels et d'apprécier les informations qui leur sont transmises pour faire cette démonstration.

Claude Trudel, ing. M.Sc.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques  
Direction des matières résiduelles  
Direction adjointe des 3RVE